Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 144 (1964)

Artikel: Las dispersion des Suisses en Suisse

Autor: Lobsiger, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-90608

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

wir noch separate Vergleichsbestimmungen der Verdunstung (schreibende Verdunstungswaage und drei einfache Evaporimeter, in verschiedener Meereshöhe aufgestellt).

Über die Grundwasserverhältnisse liegen aus allen wesentlichen Zonen unseres Gebiets Profile und Beobachtungen vor oder werden noch vorgenommen. An einem guten Dutzend Stellen bestehen Grundwasserpegel. Hier werden neben Pegelstand auch Temperatur und Wasserhärten bestimmt. Wir können uns auch auf Erhebungen verschiedener Gemeinden und Industrien stützen. – An einigen typischen Quellen, auch Grundwasseraufstössen, sind Messreihen über Ertrag, Temperatur und Chemismus im Gang. Wasserhärtenanalysen werden an verschiedenen Stellen systematisch durchgeführt, um Hinweise auf Quellgebiete und Wasserqualität, im wesentlichen aber auch, um ein Mass der chemischen Abtragung zu erhalten. Zum Vergleich führt uns das Elektrizitätswerk Wynau an der Aare entsprechende Bestimmungen durch.

Geplant ist des weitern eine Messreihe der Schwebstofführung der Langete zur Bestimmung des mechanischen Abtrags (in Zusammenarbeit mit dem EAWW). Sodann ist zugesagt eine grössere chemisch-biologische Untersuchungsreihe an der Langete durch die Abteilung für Gewässerschutz (Büro für Wassernutzung des Kantons Bern). – Derweise haben die vorgenannten Untersuchungen oft auch eine praktisch-nützliche Seite. Unser Grundkonzept aber steht auf rein wissenschaftlicher Basis, in geographisch-assoziierender Methode, indem vom Wasser aus möglichst viele Beziehungen im gesamten Landschaftsorganismus hergestellt werden.

5. L. Bridel (Lausanne) – *Aspects géographiques de la succession et de l'endettement.*

6. Georges Lobsiger (Genève) – *La dispersion des Suisses en Suisse.*

La structure démographique de la Suisse a considérablement varié depuis 1900. Le recensement fédéral de 1960 fournit à ce propos de précieux renseignements. A cette époque on comptait 559 ‰ Suisses habitant leur canton d'origine contre 333 ‰ immigrants confédérés et 108 ‰ étrangers. La répartition territoriale de ces trois composantes varie sensiblement suivant les cantons et même les communes. Les régions urbanisées ou industrialisées sont des centres d'appel, alors que d'autres régions se dépeuplent irrémédiablement. On note l'abandon des petites communes pour les bourgs et les villes (localités de plus de 10000 habitants: 8 en 1850 avec 80 ‰ de la population, 21 en 1900 avec 230 ‰ et 65 en 1960 avec 419 ‰ de la population de la Suisse). 1964 en connaît encore plus. On assiste à la formation de nébuleuses polynucléaires du type Mégalopolis (selon l'expression de Jean Gottmann) à Zurich et à Bâle, et de pseudopodes de Renens à Villeneuve et surtout de Granges à Zurich. On peut prévoir que l'urbanisation future se complétera par de tels pseudopodes remontant lentement les affluents de l'Aar.

La dispersion des hommes aboutit en fin de compte à la concentration des sociétés humaines. En effet, la zone comprise entre 200 et 599 mètres d'altitude supportait en 1960 le 803 ‰ de la population de la Suisse, alors que 1888 n'en comptait que le 766 ‰. Cependant, la différence est minime (—37 ‰) de même que le dépeuplement des plus hautes régions. La moyenne suisse ne peut s'appliquer sans danger aux régions éloignées des Alpes qui connaissent l'émigration des autochtones remplacés par des immigrants temporaires employés lors des saisons de sport d'été et d'hiver.

On devrait pouvoir utiliser même les renseignements communaux qui donneraient des résultats plus nuancés que les moyennes cantonales. Dans tous les cas, les moyennes suisses ne sont qu'une indication sans qu'on puisse les utiliser avec profit. Elles ne peuvent traduire avec précision ces migrations internes qui trahissent une mise en place de notre population de plus en plus urbaine.

La précision des tableaux du Bureau fédéral de statistique permet de calculer aussi l'origine cantonale des immigrants, leur répartition cantonale, de comparer l'émigration en Suisse de chaque canton avec l'immigration confédérée reçue en échange suivant des formules très variables. On peut aussi estimer la variabilité du nombre proportionnel des naissances des ressortissants des cantons chez eux, des naissances des Confédérés et des étrangers dans le canton de domicile. De plus en plus on note une diminution de ce coefficient relatif aux immigrés. Ceci démontre l'importance des mouvements migratoires internes à titre temporaire et non plus suivant le vieux système de l'installation dans un autre canton en vue d'un établissement définitif et la création d'une famille. Il y a là un phénomène mental inquiétant. En 1900 on comptait 839 ‰ de Suisses nés dans le canton de domicile. Aujourd'hui ils ne sont plus que 680 ‰.

Paradoxalement la conjoncture pousse à émigrer dans un autre canton justement ceux qui, théoriquement n'auraient pas besoin d'émigrer, car cette migration touche les classes supérieures des travailleurs.

Le Suisse, à travers les chiffres statistiques, paraît aimer le changement et non l'aventure. Il désire un domicile où il pourra jouir des avantages matériels de la civilisation urbaine. Il se fixe donc dans certaines zones privilégiées, qui correspondent assez bien avec les anciennes voies de commerce du Moyen-Pays, au détriment des transversales alpines, qui jouèrent un si grand rôle dans la formation de la Confédération. L'orographie oppose un veto inattendu dans un pays technifié comme la Suisse aux concepts prospectifs conçus pour des pays au relief utile moins heurté que le nôtre même dans le Moyen-Pays, concepts prévoyant l'implantation de localités nouvelles répondant à une utilisation rationelle des voies de communication à créer.

Cette mobilité de la population de la Suisse sera à la base d'une nouvelle conception juridique du domicile et de l'établissement, ainsi que de l'assouplissement des formalités de naturalisation qui, aujourd'hui encore, sont axées sur des considérations nées d'une situation démographique dépassée maintenant.